

## TEXTE NUMÉRO 1

### **COMPRENDRE LA GUERRE EN UKRAINE**

Entretien avec **PIERRE HAZAN**

#### **Russie : peut-on négocier avec le diable ?**

Emmanuel Macron, critiqué pour avoir maintenu un dialogue avec Vladimir Poutine avant et après le déclenchement de la guerre en Ukraine, se rend dimanche au sommet pour la paix organisé par Sant'Egidio, une communauté catholique engagée dans le règlement pacifique des conflits. Comment parler de médiation, de négociations et de paix au huitième mois de la guerre d'agression russe ? Entretien avec Pierre Hazan, auteur de « Négocier avec le diable ».

François Bougon MEDIAPART

23 octobre 2022 Pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, un conflit majeur ravage un pays européen. Depuis le 24 février, Vladimir Poutine a lancé ses troupes contre l'Ukraine pour s'emparer de la totalité de l'est du pays, en partie déjà occupé depuis 2014 par des forces séparatistes soutenues par Moscou.

Depuis une dizaine de jours, les militaires ukrainiens ont contre-attaqué, remportant des victoires dans le Sud ; les Russes pilonnent les installations électriques dans les grandes villes comme Kyiv pour affaiblir l'adversaire avant l'hiver.

Dans ce contexte, de quelle manière parler de négociations ou de médiation ? Emmanuel Macron a été critiqué par une partie de ses homologues européens, en particulier à l'Est, pour avoir maintenu ses appels téléphoniques à Vladimir Poutine. Dimanche, il est d'ailleurs à Rome pour participer au sommet interreligieux en faveur de la paix organisé par Sant'Egidio, une communauté de laïcs catholiques qui s'est forgé une réputation de médiatrice dans les conflits internationaux.

Comme le souligne dans son livre paru récemment et intitulé *Négocier avec le diable. La médiation dans les conflits armés* (éditions Textuel) l'ancien journaliste Pierre Hazan, aujourd'hui conseiller de l'une des principales organisations de médiation des conflits armés, le Centre pour le dialogue humanitaire, Sant'Egidio a réussi à mettre fin en 1992 à la guerre civile au Mozambique. Pour la première fois, écrit-il, « une organisation privée mène jusqu'à son terme un processus de paix, jusqu'ici le domaine réservé de l'ONU et des États ».

Cette médiation privée a pris de l'ampleur dans les années 2000, au moment où les pays occidentaux se lançaient dans la guerre contre le terrorisme et s'interdisaient de négocier avec les terroristes. Cette politique a échoué, juge Pierre Hazan, et aujourd'hui la guerre en Ukraine pose de nouveau la question de la résolution des guerres, des médiations et des tensions inévitables entre justice et paix.

#### **Mediapart : Est-ce que le déclenchement de la guerre en Ukraine en février dernier, alors que vous acheviez l'écriture de votre livre, vous a amené à corriger des choses ou au contraire a renforcé vos convictions ?**

**Pierre Hazan** : Ce conflit a renforcé l'idée que nous ne sommes plus dans la « Pax Americana », mais dans un monde multipolaire marqué par de très fortes tensions géopolitiques. Nous assistons à des médiations de nature transactionnelle et de portée limitée, alors que l'ONU est marginalisée et le Conseil de sécurité divisé. L'idée même de médiation aujourd'hui prend une coloration différente. Ainsi, en Ukraine, trois médiations périphériques – sur les céréales, sur l'échange des prisonniers et pour permettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique de se rendre à la centrale de Zaporijjia – ont eu lieu, ce qui montre que Russes et Ukrainiens peuvent s'entendre sur un certain nombre de points sans considérer que le moment était venu pour une négociation, avec ou sans médiateur.

Nous sommes entrés dans un monde bien différent de celui de l'immédiat après-guerre froide, avec une contestation de l'ordre occidental jusqu'ici hégémonique. Des puissances moyennes

n'entendent plus se faire dicter leur politique, comme la Turquie, l'Arabie saoudite, l'Afrique du Sud et d'autres. Les besoins de médiation vont être de plus en plus grands et porter sur des points précis. Les exemples russo-ukrainiens et libano-israélien, où les deux pays se sont entendus récemment pour fixer leur frontière maritime, alors qu'ils sont techniquement en guerre, montrent cette évolution.

### **Les tentatives de médiations, si elles existent, sont-elles donc de plus en plus compliquées ?**

Après l'adoption de la résolution 1373, à la suite des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, les États, et en particulier les gouvernements occidentaux, se sont liés les mains dans la mesure où ils ont considéré qu'il n'était plus possible de dialoguer avec des groupes armés qu'ils ont qualifiés de « *terroristes* ». Mais la « *guerre contre la terreur* » lancée par le président américain George W. Bush n'a pas conduit à l'éradication de ces groupes armés, tout au contraire. Cet échec militaire a produit une très lente prise de conscience de la nécessité malgré tout d'ouvrir des canaux de dialogue avec des groupes dits « *terroristes* ». Mais comme les gouvernements européens ne pouvaient pas le faire eux-mêmes sans se déjuger, ils ont confié en partie cette tâche à de nouveaux acteurs que sont les organisations de médiation privées, tels le Centre pour le dialogue humanitaire à Genève, Inter-Mediate à Londres, la Fondation Berghof en Allemagne, Sant'Egidio en Italie, IFIT à Barcelone... Et ce sont ces organisations qui ont souvent noué des dialogues, voire des processus de médiation avec des groupes armés tels que l'ETA basque, le PKK kurde, le Hamas palestinien, des groupes armés au Sahel...

### **Mais est-ce que le recours à ces organisations privées n'aboutit pas paradoxalement à une poursuite du conflit, car cela acte l'impossibilité d'avoir un règlement politique ?**

Cela a pu être le cas, mais l'idéologie ne peut s'imposer éternellement face au mur de la réalité. Après des dizaines de milliers de morts - pour l'immense majorité afghans - et deux trillions de dollars dépensés en 20 ans, les États-Unis ont fini par admettre qu'ils devaient traiter avec les talibans, ce qui a conduit à l'accord de paix de Doha en février 2020.

Au Sahel, devant l'échec de la lutte antiterroriste, les gouvernements oscillent entre une solution militaire et l'ouverture de dialogues avec des organisations « *terroristes* ». Ainsi, les gouvernements du Mali, du Niger et du Burkina Faso ont chacun entamé des dialogues ponctuels avec des groupes djihadistes, avec des résultats cependant limités. En 2020, au Burkina Faso, des négociations secrètes se sont tenues entre des représentants des autorités et des leaders du JNIM affiliés à Al-Qaïda. Elles se sont soldées par un éphémère cessez-le-feu et la libération de quelques prisonniers. Au Niger, des discussions à haut niveau se sont tenues avec des chefs djihadistes appartenant à l'État islamique au Grand Sahara. Cette politique de « *la main tendue* » du président Bazoum dans le cadre « *de la recherche de la paix* » s'est aussi matérialisée par l'envoi d'émissaires auprès d'autres chefs djihadistes pour, selon la formule du gouvernement, « *aider à alléger le fardeau sous lequel ploient [ses] militaires* ».

### **Sur le Sahel, vous montrez bien la situation intenable dans laquelle la France s'est mise elle aussi, tout comme les États-Unis, lorsqu'elle a décidé qu'on ne parlait pas aux « *terroristes* ». Mais dans un contexte où il y a eu des attentats sur le sol français, se dire favorable à une discussion, ne serait-ce pas une forme de suicide politique pour n'importe quel responsable ?**

Nous sommes au Sahel face à une nébuleuse de groupes armés qui ont des objectifs différents. Il y a ceux qui prêchent un djihad mondialisé, telle l'organisation de l'État islamique, et là, évidemment, les possibilités de dialogue sont extrêmement limitées, et des groupes armés qui ont une implantation et des visées locales, voire nationales. Les dynamiques sont donc distinctes et c'est important de les différencier.

Je constate que des accords géographiquement limités sont déjà intervenus avec des groupes armés et les autorités. De surcroît, la lutte antiterroriste s'est avérée être un échec. Depuis « *l'accord de paix et de réconciliation* » du Mali en 2015, la violence n'a fait que s'étendre et

prendre une dimension régionale. C'est aux sociétés sahéniennes de déterminer le modèle de société qu'elles souhaitent, entre le modèle hérité de la colonisation, le modèle autoritaire et le modèle théocratique, et les différents systèmes hybrides qu'elles pourraient élaborer. Cela déterminera les choix qu'elles feront à l'égard des groupes armés djihadistes.

**À l'approche de l'hiver, on a ce conflit en plein cœur de l'Europe, et on sent potentiellement une tension de plus en plus grande entre ceux qui réclament la paix et veulent négocier avec Poutine, et puis ceux qui réclament la justice. Alors, dans ces moments-là, que peut la médiation ?**

C'est aux parties de décider de l'opportunité d'un processus de paix. Les parties tierces peuvent éventuellement offrir leurs services, comme la Turquie le fait, ou comme les Nations unies ou la Suisse ont tenté de le faire. Constatons aujourd'hui que tant le gouvernement ukrainien que le gouvernement russe se considèrent comme perdants. Le premier revendique l'intégrité de son territoire et le second, avec l'annexion des deux républiques du Donbass et des oblasts de Kherson et de Zaporijjia, l'intégrité du sien. Les conditions ne sont malheureusement pas mûres pour un processus de paix.

S'agissant de savoir si la justice pourrait constituer un obstacle à la paix le moment venu, les statuts de la Cour pénale internationale comprennent deux articles, qui permettent de suspendre, voire d'arrêter le processus judiciaire. L'article 53 permet de suspendre les poursuites « *dans l'intérêt de la justice* » ou « *dans l'intérêt des victimes* », ce qui inclut un processus de paix. Du point de vue juridique, les instruments existent pour suspendre le processus judiciaire dans l'intérêt de la paix. Mais cela reste théorique. Les développements sur le champ de bataille et, le moment venu, la solution au conflit décideront en grande partie de la capacité et de la forme de justice qui sera rendue.

**Se pose toute la question de la nécessité du compromis, mais aussi celle de la peur de la compromission. Dans votre livre, vous évoquez Munich en 1938 et les débats au sein du CICR pendant la Seconde Guerre mondiale. Comment ne pas tomber dans la compromission : cela reste-t-il une question très présente ?**

Oui, je souligne l'importance de l'éthique de responsabilité pour les médiateurs. Car les médiateurs marchent sur une ligne de crête. Les belligérants peuvent vouloir se servir du médiateur pour tromper l'ennemi. Ils peuvent faire croire qu'ils sont réellement engagés dans un processus de paix alors qu'ils préparent une offensive militaire pour mieux abattre l'ennemi. Le processus de paix au Sri Lanka avait servi d'écran de fumée, permettant à l'armée de lancer une offensive victorieuse contre les Tigres tamouls. D'où la nécessité pour les médiateurs d'être vigilants et de savoir mettre fin à leur travail s'ils ont l'impression d'être manipulés, ou si leur médiation ne mène nulle part. C'était le choix qu'avaient fait successivement Kofi Annan et Lakhdar Brahimi dans les négociations sur la Syrie, voyant l'absence de progrès.

De même, décider du moindre mal dans le feu de l'action n'a rien d'évident pour une partie tierce : participer à un accord facilitant une politique de déplacement des populations, comme ce fut le cas en Syrie, était-ce sauver des vies ou faire le jeu d'une politique d'ingénierie démographique ? Selon l'éclairage, la même action peut être considérée comme salvatrice ou, au contraire, comme un acte criminel. D'où le devoir de vigilance du médiateur.

**En ce qui concerne l'Ukraine, vous mettez en garde sur la célérité dont a fait preuve la Cour pénale internationale...**

Alors qu'il faut des années et des années pour que la Cour pénale internationale (CPI) intervienne, le procureur s'est précipité en Ukraine, comme son prédécesseur s'était précipité pour intervenir en Libye contre le régime de Kadhafi. Seulement quatre jours après l'invasion russe, le procureur de la CPI, Karim Khan, de nationalité britannique, déclare son intention d'enquêter sur les crimes de guerre. Quarante-huit heures plus tard, une quarantaine de pays, membres de l'Otan ou proches des États-Unis demandent l'intervention de la Cour et participent au financement de celle-ci en Ukraine. Sur le fond, ce soutien à la justice pénale internationale pour enquêter sur des

crimes de guerre est nécessaire. Mais on peut regretter que la CPI soit une justice à géométrie variable, tant les procureurs successifs n'ont jamais montré d'empressement pour inculper jusqu'ici des non-Africains et se sont gardés d'intervenir en Afghanistan, en Israël-Palestine et dans bien d'autres situations. Je comprends le sentiment d'outrage de l'opinion publique occidentale face à l'agression russe, mais la CPI ne doit pas devenir le bras juridique de l'Otan. Rappelons aussi que les États-Unis ne sont pas membres de la CPI. Ils ont même fait passer une loi en 2002, l'« American Service-Members' Protection Act », qui leur permet, le cas échéant, de libérer par la force leurs militaires s'ils venaient à être inculpés et arrêtés.

### **Pourquoi l'ONU semble-t-elle avoir totalement disparu ?**

Les Nations unies sont aussi fortes que le Conseil de sécurité est uni. Dans les années 1990, les Nations unies étaient fortes car nous vivions l'ère de la « Pax Americana ». La Russie était à genoux, la Chine n'avait pas encore émergé, et les Nations unies fonctionnaient sous parrainage américain. Ce monde est défunt. On se souvient comment le 28 avril dernier, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, qui avait proposé une médiation à Vladimir Poutine, reçoit un « niet » brutal sous la forme de deux missiles qui s'abattent sur Kyiv au moment où le patron de l'ONU sort de son entretien avec le président Volodymyr Zelensky. Ce n'est qu'avec l'accord sur les exportations de blé russe et ukrainienne que l'ONU est revenue par la petite porte. Mais les chefs d'État sont pragmatiques. S'ils ont besoin de l'organisation, ils l'utiliseront. En revanche, la marge de manœuvre de son secrétaire général restera limitée aussi longtemps que les tensions géopolitiques persisteront, et rien ne laisse penser que cela devrait changer. `

François Bougon MEDIAPART